

Quel carnet de feuille de route est nécessaire dans quel pays ?

Le tableau ci-après montre quel carnet de feuille de route doit être emporté lors de transports occasionnels internationaux (source : OFT, Berne) :

Carnet de feuille de route UE	Carnet de feuille de route ASOR *
Allemagne	Albanie
Autriche	Algérie
Belgique	Azerbaïdjan
Bulgarie	Bélarus **
Chypre	Bosnie et Herzégovine
Croatie	Géorgie
Danemark	Grande-Bretagne
Espagne	Kazakhstan
Estonie	Kosovo
Finlande	Macédonie
France	Maroc
Grèce	Moldavie
Hongrie	Monténégro
Irlande	Russie **
Islande	Serbie
Italie	Turquie
Lettonie	Ukraine
Liechtenstein	
Lituanie	
Luxembourg	
Malte	
Norvège	
Pays-Bas	
Pologne	
Portugal	
République tchèque	
Roumanie	
Slovaquie	
Slovénie	
Suède	
Suisse	

* Le carnet de feuille de route ASOR est valable également pour le transit à travers l'Union Européenne et par les pays membre de l'AELE.

** Pour les courses occasionnelles vers la Russie et le Bélarus, il faut à part du carnet ASOR également une autorisation pour l'accomplissement d'une course occasionnelle. Cette autorisation est à demander auprès de l'Office fédéral des transports (OFT).

Délivrance des carnets de feuilles de route ASOR

La délivrance des carnets ASOR doit se faire par écrit (mail: astag@astag.ch) en présentant le numéro de la licence (V... / autorisation bleue).